



Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Sur les traces du génocide des Tutsis du Rwanda. À la rencontre de génocidaires et découverte du système judiciaire après 1994

Mélanie Moréas
HE2B Defré

Mai 2018

Jeudi 20 juillet 2017, 9 h 30. Une voiture gouvernementale vient me chercher à l'hôtel Gloria situé dans le centre de Kigali. Je suis accompagnée de deux collaborateurs et de Jean R. (membre de la Commission nationale de lutte contre le génocide). Le véhicule parcourt une distance de soixante kilomètres jusqu'à notre destination finale. Durant une heure, les paysages majestueux et ondulés défilent sur fond de couleurs vives que dégagent les pagnes que revêtent les femmes ou par les grands paniers en feuilles de bananier contenant des fruits et légumes qu'elles portent sur la tête. Nous traversons plusieurs villages, des voix d'enfants se font entendre, ils crient « mzungu¹ ». Les habitants s'affairent. Ils se rendent à un meeting « pro-Kagame » arborant des drapeaux tricolores² ou à un des nombreux commerces de téléphonie en empruntant des sentiers à la terre rougeâtre.

S'il est agréable d'observer ces spectacles de vie, le silence devient pesant dans le véhicule à l'approche de notre point de chute : la prison de Rwamagana³. Nous allons y rencontrer des génocidaires. Bravoure ou inconscience ? Voyeurisme ou curiosité saine ? Ne faut-il pas donner la parole à tous les protagonistes d'un fait, même extrême, pour mieux le comprendre ? Comprendre comment il est possible de passer à l'acte. Comprendre pourquoi on peut se rendre complice d'un mal absolu. Comprendre pourquoi et comment une idéologie raciste fait basculer un être humain dans les ténèbres les plus sombres. À présent, il est trop tard pour reculer. Le portail à double porte s'ouvre.



Entrée de la prison de Rwamagana

La voiture longe de hautes plantations, traverse une première cour où se mélangent des prisonniers et des gardiens au regard interrogateur et passe devant un drapeau rwandais. Enfin, le chauffeur gare l'automobile dans une deuxième cour près du bâtiment administratif. Des gardiens viennent nous saluer. Nous nous apprêtons à vivre une expérience hors du commun qui marquera notre vie à jamais.

¹ Signifie « blanc ». Les enfants adorent crier ce mot lorsqu'ils rencontrent des Occidentaux.

² Le Front patriotique rwandais (FPR) est né en Ouganda en 1987 créé par les exilés rwandais. Son leader est Paul Kagame. Ce parti politique est reconnaissable par ses drapeaux et autres symboles à trois couleurs (bleu, blanc, rouge).

³ Rwamagana est la capitale de la province de l'Est.

Nous sommes accueillis par une gardienne de prison qui nous installe devant la porte du bureau du directeur du centre pénitencier : monsieur James Mugisha. Dans l'attente de le rencontrer, plusieurs informations nous sont communiquées. Cette prison héberge plus de 10 000 hommes. Tous les crimes y sont « représentés » ; s'y trouvent près de 4 000 génocidaires et d'autres criminels emprisonnés pour divers délits. C'est une volonté de l'État de les mélanger, car une majeure partie d'entre eux retournera vivre au sein de la société rwandaise. Il s'agit du processus ambitieux de justice et de réconciliation imposé par le gouvernement. Il n'est pas toujours évident de le concevoir. Comment des bourreaux et des rescapés peuvent-ils vivre ensemble dans cet espace étroit ?

Les prisonniers portent une tenue orange pour ceux qui sont déjà condamnés ou rose pour ceux qui sont en attente de leur condamnation. Ils sont regroupés dans des cellules allant jusqu'à cent détenus et sont parfois isolés dans une cellule individuelle en raison de faits de violence ou de raisons de santé (épidémie). Tous ont droit à des visites et la majorité est vaccinée contre l'hépatite B et C (ce qui n'est pas le cas des gardiens). Diverses tâches leur sont assignées telles que la culture du maïs, la maçonnerie ou la mécanique. Ils doivent s'organiser de manière autonome, un apprentissage central à acquérir durant leur peine.

Sauf exception, aucune différence n'est faite entre un prisonnier condamné pour un crime génocidaire et un prisonnier qui a commis un autre délit. Néanmoins, certains éléments peuvent être distingués. Par exemple, lorsqu'un génocidaire est condamné à perpétuité, il ne bénéficie pas d'une libération conditionnelle. Des séances collectives sont organisées au sein de la prison par des membres de la CNLG afin de les amener à réfléchir sur leur idéologie raciste.

Avant d'entrer dans le bureau du directeur dans lequel nous resterons plus de cinq heures, Jean R. nous précise que les génocidaires ne disent jamais tout...



Rassemblement de prisonniers

Rencontre avec James Mugisha, le directeur de la prison de Rwamagana

Monsieur Mugisha nous reçoit dans son bureau au mobilier sommaire. La conversation en anglais s'engage sur le fonctionnement de la prison qui était auparavant une prison pour femmes. Pour des raisons logistiques quant au « logement », c'est devenu un centre d'emprisonnement pour hommes qui proviennent de régions différentes. Précisons que les génocidaires sont enfermés dans une prison située dans la région où ils ont commis leurs crimes.

Le directeur insiste sur le fait que la mission première de chaque centre pénitencier est la rééducation. C'est la ligne conductrice imposée par le service national des prisons du Rwanda ; « le prisonnier ne doit pas être une charge pour le contribuable. Il doit produire pour assurer ses besoins alimentaires et faire en sorte que la prison soit aussi un centre de production. Les quatre piliers : production, justice, connaissances et savoir-faire, et la correction doivent être respectés. » (Ndayishimiye, 2016) Il évoque les divers programmes d'éducation et d'alphabétisation ainsi que la production du maïs ou de paniers dont il nous montre des exemples. « De septembre 2015 à février 2016, la prison a étendu ses activités culturelles sur 120 ha. » (Ndayishimiye, 2016) Il poursuit en expliquant qu'une partie de la vente de ces productions est versée aux prisonniers sur un compte épargne. Si le prisonnier a besoin d'argent – pour des frais liés à sa famille ou pour un achat à la cantine –, il doit faire une demande auprès des services administratifs.

James Mugisha nous rappelle que plusieurs détenus prennent des initiatives et que le service pénitencier les encourage dans ce sens. Il nous cite le cas de prisonniers qui ont construit un étage supplémentaire à un bâtiment déjà existant grâce à la formation technique réussie intramuros ou celui d'Augustin Mbarushimina (expert dans l'enseignement des langues). Ce dernier « est en prison de Rwamagana depuis 2002 et a enseigné l'anglais et le français à respectivement 200 et 500 prisonniers. » (Ndayishimiye, 2016) La vannerie, la réparation des vélos, l'obtention du diplôme de l'école primaire... sont aussi des domaines qui se sont développés dans cette prison depuis le début des années 2000.

Notre échange se concentre ensuite sur les génocidaires. James Mugisha nous explique comment se déroule une cérémonie du pardon. C'est à la demande du bourreau qui se confesse et s'excuse devant la famille en prison ou sur la colline qui a été témoin du crime. Parfois, il faut s'y prendre à plusieurs reprises, car les rescapés n'ont pas la force d'affronter les bourreaux les yeux dans les yeux. Cette démarche ne va pas diminuer la peine d'emprisonnement, mais peut faciliter la réintégration chez eux. Elle permet également aux familles d'essayer d'obtenir des réponses qui restent absentes ou floues malgré vingt-trois années écoulées depuis la fin du génocide des Tutsis du Rwanda.

Le bourreau parade-t-il ou demande-t-il un pardon sincère ? Il est difficile de le savoir, car les prisonniers ont fourni des informations parfois erronées durant les Gacaca⁴.

⁴ Gazon en kinyarwanda. Procès sur la base d'une justice participative qui ont lieu sur le gazon des collines de 2001 à 2012.

Lors de l'entretien, un autre exemple concret nous est donné : un rescapé a tué un individu pour se venger. Il a été condamné à perpétuité lors d'un procès. En prison, il s'est retrouvé avec un génocidaire reconnu comme tel qui a reçu une peine de seize ans⁵.

À nouveau, cela fait partie de la politique de réconciliation imposée à la société rwandaise qui punit sévèrement les vengeances. Injustice ou non ? Sur le moment, cela est complètement déroutant !

Nous terminons l'entretien par une question personnelle :

« Et vous, avez-vous été confronté aux bourreaux de votre famille ? »

« Oui, au sein de la prison et lors d'une cérémonie du pardon qu'il a fallu reporter à maintes reprises. »

Sa cousine était mariée avec le cousin de son assassin et sa famille pense que le mari était de connivence.

Nous marquons un temps de silence.

L'entretien avec le directeur de la prison de Rwamagna qui s'est déroulé de façon sereine aura presque duré deux heures.

Rencontre avec un premier prisonnier : Joseph T., 57 ans, peine de 17 ans émise par les Gacaca. Détenue depuis février 2010

Vêtu de sa tenue orange, un pantalon en dessous des genoux, une chemise à manches courtes, d'une casquette mauve, d'une montre cuivrée, de chaussures noires et de chaussettes blanches, Joseph entre dans le bureau portant de grosses lunettes, il s'avance vers nous et aborde un sourire fier et pédant. Il nous serre la main et nous remercie. Il s'installe à moins de quatre mètres du divan dans lequel nous sommes assis. Il semble content d'être là et nous parle en français sans difficulté. Avant de lui poser nos questions, nous lui demandons de raconter son histoire.

Cadet de neuf enfants, il est originaire de la province du sud où il suit ses études primaires au Groupe scolaire de Butare. Il précise directement que ses parents ainsi que ses instituteurs lui ont enseigné l'idéologie génocidaire. Il savait qu'il était hutu et a pu observer les discriminations subies par les Tutsis.

Grâce à une bourse (octroyée aux Hutus et non aux Tutsis), il a poursuivi un cursus universitaire complet en Pologne. À son retour, il est nommé directeur d'une école secondaire à l'est dans laquelle il a commis des crimes génocidaires en avril 1994.

Tout au long de son récit, il insiste sur le fait qu'il a reçu des consignes de l'État pour réduire au maximum la population tutsie de son école. Afin de les respecter, il a établi des listes pour le gouvernement de noms de professeurs et d'enfants tutsis fréquentant son établissement

⁵ Le Rwanda a aboli la peine de mort en 2007, et les crimes ont été classés en quatre catégories selon leur gravité allant des meurtriers de masse, des violeurs et des dirigeants aux « petites mains » qui ont œuvré (ex : pillage durant le génocide).

scolaire. Au début du mois d'avril 1994 (ce sont les congés scolaires), Joseph donne l'ordre aux veilleurs de ne pas accepter un Tutsi au sein de l'établissement.

Le 9 avril 1994, un des enseignants vient s'y réfugier avec son frère. Ils seront immédiatement tués à la machette. Joseph proclame : « Je porte l'entière responsabilité. »

Immédiatement, nous l'assailons de questions !

Durant tout l'entretien, il « régurgite » excuse après excuse et se cache derrière son éducation basée sur un racisme absolu et sur le Manifeste des Bahutus⁶. Sans aucune logique, il affirme successivement que les Tutsis pouvaient changer d'ethnie à la commune (mais à quel prix ?) et qu'un Hutu n'était plus considéré comme tel s'il épousait un Tutsi. Ensuite, il précise qu'il est catholique et qu'il s'est fait baptiser à l'âge de neuf ans.

Après quelques secondes de réflexion, nous lui posons une série de questions précises. Nous voulons savoir ce qui s'est passé après avril 1994.

Il nous raconte qu'il s'est enfui en mai 1994 avec sa femme et ses enfants en Tanzanie, en Ouganda puis au Kenya avant d'essayer de se réfugier seul en Europe. Les villes d'Amsterdam, de Mouscron et de Lille lui ont fermé leur porte.

Je suis soulagée.

Il essaie ensuite de nous convaincre qu'il a fui car il avait des remords. En janvier 2010, il retourne au Rwanda sans crainte de sanctions et sans savoir qu'il y a un mandat d'arrêt à son encontre depuis 2007. Il sourit toujours et précise que s'il n'était pas revenu, il serait toujours convaincu du bienfait de ses actions. Selon lui, c'est certainement encore le cas pour sa femme exilée dans un pays voisin.

Mais Jean qui questionne régulièrement les prisonniers s'énerve !

Joseph baisse la tête.

Le prisonnier fait des détours particulièrement lorsqu'il aborde l'assassinat de son professeur et du frère de ce dernier. Jean dit que les corps étaient enterrés. Il lui soumet l'hypothèse qu'ils sont venus se réfugier car ils pensaient être protégés. Joseph ne dit plus rien. Il baisse la tête à nouveau. Des secondes de silence interminables s'installent. Leur a-t-il tendu un piège ? Les a-t-il tués lui-même ? Les a-t-il enterrés ? Le prisonnier nous mène-t-il en bateau ?

Joseph répond, il est confus, néanmoins il se reprend et ajoute qu'il a quitté son école, car les *Interahamwe ont attaqué le bâtiment pour, selon lui, la piller*. Nous ne cessons pas de formuler et reformuler nos questions, car *nous ne sommes pas satisfaits des réponses obtenues*. *In fine, que s'est-il passé entre le 9 avril quand il quitte son école et le 28 mai lorsqu'il prend la fuite ?*

⁶ Texte rédigé par le parti politique raciste « Parmehutu » dans lequel le Tutsi est désigné comme une race étrangère.

Comme réponse, nous n'obtiendrons rien de plus que ces vagues propos :

« On a tout détruit. L'objectif pour les Hutus était d'éliminer tous les Tutsis, mais Dieu ne pouvait pas accepter qu'ils partent tous. Il y a des survivants. Après le génocide, on a examiné nos cœurs. »

Par ailleurs, Joseph a demandé pardon en 2016. Il a écrit des lettres à toutes les familles des victimes exterminées dans son école.

« Les bourreaux ont rarement honte. Mais il leur arrive de proclamer qu'ils ont fait ce que tout le monde aurait fait à leur place : obéir à des ordres dans un climat de terreur. » (Eltchaninoff et Legros, 2007, p. 44) Il conclut : « Je n'arrivais pas à me contrôler même si je suis catholique, éduqué et instruit. »

Rencontre avec un deuxième prisonnier : Emmanuel H., condamné à perpétuité pour crimes de génocide

Nous enchaînons avec une deuxième rencontre. Tenue orange, baskets blanches et chaussettes noires, Emmanuel entre dans la pièce. Il est très grand et imposant, un regard noir et glaçant nous fixe. Il adopte une attitude hautaine, nous regarde peu et refuse de s'exprimer en français. Jean servira d'interprète. Ce dernier nous précise d'emblée qu'Emmanuel est détenu pour génocide qu'il a avoué et qu'il est condamné à perpétuité. Ce qui signifie qu'il a été « au moins » un planificateur du génocide.

Il ne nous racontera pas son histoire personnelle, mais explique comment le génocide a été mis en place avant 1994. Il ne parlera jamais à la première personne et insistera rapidement sur le fait qu'il y avait des signes qui annonçaient l'extermination prochaine des Tutsis.

En 1976, Emmanuel s'est engagé dans l'armée où aucun Tutsi ne devait être recruté même s'il avait réussi l'examen d'entrée. Dans ce cas, il était renvoyé sur leur colline.

Selon lui, le programme d'extermination a débuté en 1992. Il l'explique notamment par la création de partis politiques en 1991 tels que le MDR (Mouvement démocratique républicain) dont il devient membre actif. Quelques mois plus tard, le mouvement « Jeunes démocrates républicains » est créé. Il est évident que « le processus de mobilisation politique initial du MDR, dès 1991, s'était accompagné d'une montée de la tension ethnique [...] avec des violences accompagnées souvent de pillages et de prédatons foncières. » (Kimonyo, 2008) Par ailleurs, « le principal facteur qui semble expliquer l'entrée précoce dans le génocide » (Kimonyo, 2008) pour certaines préfectures comme Butare ou Kibuye « semble être l'adhésion au MDR-power⁷. » (Kimonyo, 2008)

Il poursuit et explique qu'une lettre provenant de Kigali avait été envoyée dans tout le pays pour devenir Interahamwe⁸ ainsi qu'un planning établi des endroits où se tenaient des meetings politiques.

En 1992-1993, une chanson hutue de propagande se fait entendre au milieu des collines, le refrain exprime que les complices doivent être exterminés. Lors de cette période, les dignitaires politiques hutus⁹ exigent d'identifier et d'établir des listes.

⁷ Une majorité des communautés rurales qui avaient adhéré au MDR en 1991 sont devenues MDR-power.

⁸ Milices rwandaises créées en 1992.

Le 1^{er} avril 1994, Emmanuel assiste à une réunion annoncée à la RTLM¹⁰ (Radio Télévision Libre des Mille Collines). Il pense que cette assemblée a été décisive quant à l'élimination des Tutsis. En effet, un parlementaire y a demandé de sensibiliser la population d'une part au fait que beaucoup de tensions étaient dues au FPR qui avait déclenché (selon les Hutus extrémistes) la guerre de 1990 et d'autre part sur la façon dont les Tutsis tuaient les Hutus. Des Interahamwe présents lors de la réunion ont appelé au massacre des Tutsis et à se défendre contre ces « Inyenzi¹¹ ».

Lors de cette même réunion, Emmanuel et ses compagnons ont reçu des informations pratiques : des armes ont été promises pour la semaine suivante. Parmi les recommandations, il fallait constituer des groupes composés au moins de deux personnes afin de tuer les Tutsis. Des leaders ont été désignés par secteur dans le but de surveiller un maximum de territoires et de favoriser les canaux de communication.

Emmanuel évoque également un autre présage. En mars 1994, beaucoup de militaires sont rentrés chez eux durant cette période critique avec leurs armes (ce qui n'était pas autorisé dans le règlement militaire).

Quant à Emmanuel H., il est devenu officier de liaison entre les Interahamwe et l'armée. Chaque jour, il avait rendez-vous à sept heures au camp militaire pour emmener les miliciens.

Depuis son arrestation, il proclame qu'il n'a jamais tué personne de ses propres mains et qu'il porte la responsabilité pour les crimes de génocide commis sous son commandement. Il a également témoigné lors d'un procès en France de bourgmestres rwandais complices du génocide. Actuellement, il est le responsable de l'association antigénocide et éducation civique au sein de la prison...

Les entretiens sont terminés, nous sortons du bureau du directeur et nous dirigeons vers la voiture.

Interroger des génocidaires est aussi questionner des témoins directs. Existe-t-il une méthode plus pertinente pour déconstruire les propos des négationnistes et pour mieux maîtriser le sujet ? Nous sommes allés en prison pour trouver des réponses et nous en sortons avec davantage de questions.

Enfin, le portail à double porte s'ouvre ! Le silence s'installe dans la voiture...

⁹ De 1973 à 1994, le président est Juvénal Habyarimana. Il était hutu.

¹⁰ Radio populaire qui diffusait les messages haineux avant et pendant le génocide.

¹¹ Terme péjoratif donné aux Tutsis par les génocidaires.

23 ans après

Selon Simone Veil : « Les erreurs ne se regrettent pas, elles s'assument ! La peur ne se fuit pas, elle se surmonte. L'amour ne se crie pas, il se prouve. » Mais jusqu'à quel point ? Concernant la situation actuelle au Rwanda, n'est-ce pas naïf de croire que certains génocidaires sont réellement dans un processus de pardon ? N'est-ce pas naïf de croire que les rescapés qui croisent au quotidien leurs bourreaux ne vivent pas dans la peur ou ne rêvent pas de vengeance ? N'est-ce pas naïf de croire que chaque Rwandais n'est pas inquiet quant à son futur et à celui de ses enfants ? Qu'advendra-t-il de ce pays aux 1 000 collines au terme du troisième mandat¹² de Paul Kagame ?

Ce pays dont la moindre parcelle de terre est un « lieu de mémoire » doit se reconstruire. Il est étonnant de constater les nombreux changements apparus en moins de deux ans ; l'établissement de nouveaux quartiers résidentiels, la construction de nouvelles voiries modernes, l'aménagement de zones commerciales à l'image occidentale, etc.

Cette dynamique de reconstruction est présente partout, notamment chez les jeunes adultes. Au détour d'un café-restaurant au pied du parc national des volcans au nord-est du pays, je fais la connaissance d'Yvonne âgée de 21 ans. Une conversation en français s'engage directement. Elle y est « serveuse-jobiste » durant trois mois afin de financer ses études supérieures techniques en commerce. Elle explique qu'elle est boursière¹³, car elle est issue d'une famille défavorisée et qu'elle a obtenu une moyenne de 64/73. Cette jeune étudiante travaille tous les jours en espérant qu'au terme de l'été, son patron tiendra sa promesse de lui verser 70 000 francs rwandais¹⁴ qui financeront son inscription et une partie du logement scolaire¹⁵. Elle m'avoue aussi qu'elle s'ennuie et que sa famille et ses amis lui manquent. Elle se trouve au milieu des champs à l'opposé de sa région.

Quand je lui demande quel est son plus grand rêve, elle me répond qu'elle espère ouvrir un commerce alimentaire de préférence sur sa colline. Mais ajoute « qu'il ne faut pas espérer. Ce n'est pas bien. »

Sa réponse m'interpelle :

« Pourquoi ne pas espérer ? »

« Car tout peut tellement vite changer. »

Elle est très lucide.

Au moment de nous quitter, cette jeune fille m'étreint fortement et me remercie de lui avoir offert ce moment de partage et d'écoute si rare selon elle. Yvonne est un profil distinct de la « génération Kagame ». Au sujet de cette génération née après le génocide, le président Paul Kagame a affirmé lors de ses entretiens avec François Soudan : « Je pense qu'il leur faut

¹² Paul Kagame est réélu président du Rwanda le 5 août 2017 pour un troisième mandat de sept ans avec un score de 98 %.

¹³ Une bourse d'étudiant correspond à une avance proposée par l'État sur base de certaines conditions.

¹⁴ 70 000 francs rwandais : +/- 70 euros.

¹⁵ Les frais scolaires pour la situation d'Yvonne s'articulent de la manière suivante : 40 000 FRW pour l'inscription, 65 000 FRW pour le logement et 15 000 FRW pour un seul repas par jour.

écrire le chapitre suivant, construire encore plus à partir des aspirations de notre pays. Ils devraient se concentrer sur les objectifs qu'il nous faudra atteindre dans les années à venir. » (Entretien avec Kagame, *Soudan*, 2015, p. 120) Quel poids pénible et pesant à porter pour cette génération du renouveau ! Comme les descendants des survivants de la Shoah, les jeunes Rwandais vont intégrer les divers traumatismes exprimés ou restés sous silence. Comme pour les descendants des familles juives exterminées, « le génocide se dit toujours au temps présent. Un deuil sans réparation s'installe, dépourvu de repères. L'histoire est immobilisée, pétrifiée. » (Prudhomme, 2015, p. 11)

Et les enfants des bourreaux ne vont-ils pas avoir la tâche encore plus difficile ? Les génocidaires pouvaient décider de vivre un autre destin, car « lorsqu'on ne peut pas s'opposer à un crime, du moins peut-on décider de ne pas s'associer. » (Truong, 2007, p. 52) Les Justes en sont le meilleur exemple ! Dans le nouveau Musée de la Campagne contre le génocide situé dans les locaux du Parlement, la dernière salle leur est consacrée ; des dizaines de photos sont exposées avec la précision des actes de bravoure commis par ces individus hors du commun. Ils se sont souvent battus avec des armes agricoles ou sont morts avec leurs victimes. Les plus chanceux sont encore vivants, ils ont reçu la médaille de UMURINZI (médaille de la Campagne contre le génocide), ou la médaille de URUTI (médaille de la Libération nationale).

Et moi, « aurais-je été meilleure ou pire que ces gens ?¹⁶ » Incontestablement, « si les figures du héros et du bourreau évoluent au fil des siècles, elles ne cessent de nous renvoyer à nous-mêmes. Et nous enseignent de ne jamais cesser de penser. » (Eltchaninoff et Legros, 2007, p. 40)

¹⁶ Extrait de la chanson « Né en 1917 à Leidenstadt » écrite par Jean-Jacques Goldman.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.